

Le magazine mutualiste du groupe Macif

www.macif.com
MAI 2013
N° 11

tous

SOCIÉTAIRES



COMMENT
RÉNOVER
SON HABITAT ?

FAIRE
ÉVOLUER SES
CONTRATS

Conduite accompagnée
Apprendre en
toute confiance



MACIF



Tous sociétaires
remercie les témoins qui
ont accepté de nous faire
partager leur expérience.

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Apprendre en toute confiance

DAVANTAGE DE CONFIANCE,
D'EXPÉRIENCE, D'AUTONOMIE, DE
CHANCES DE RÉUSSITE À L'EXAMEN
ET DE BÉNÉFICES UNE FOIS LE
PERMIS EN POCHÉ... **LA CONDUITE
ACCOMPAGNÉE PRÉSENTE DES
ATOUTS POUR UN JEUNE QUI
SOUHAITE APPRENDRE À CONDUIRE.**

Dossier réalisé par **Éric Gautier** / Photographe **Nicolas Guerbe**.

Seulement 30 %
des jeunes qui passent
le permis ont fait un
apprentissage anticipé
de la conduite.

Source : DSCR, 2009.

201 863 permis
de conduire de la
catégorie B ont été
délivrés via la filière de
l'apprentissage anticipé
de la conduite.

Source : DSCR, 2009.

Pour conduire en toute sérénité, rien ne remplace la pratique. Plus on roule et plus on se familiarise aux risques et dangers pour un meilleur partage de la route. En donnant à un jeune la possibilité de conduire dès 16 ans, la conduite accompagnée permet de le confronter très tôt aux conditions réelles de circulation et aux comportements des autres usagers. C'est aussi l'occasion pour l'accompagnateur – son père, sa mère, son grand

frère ou une autre personne –, de réviser son Code de la route et de rappeler les règles de prudence au volant. « Grâce aux milliers de kilomètres parcourus durant l'apprentissage, contre les quelques centaines avec la formation classique, l'expérience acquise par l'apprenti se révèle aussi un atout indéniable le jour de l'examen », souligne Stéphanie Garau, du pôle IARD du groupe Macif.

TROIS FORMULES D'ACCOMPAGNEMENT

Autorisée sous certaines conditions, la conduite accompagnée sans permis recouvre trois formations : l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la conduite encadrée et la conduite supervisée. L'AAC est accessible à tout jeune de 16 ans qui vient d'obtenir son Code de la route et après une période de formation initiale en auto-école d'au moins vingt heures de conduite et une heure d'évaluation. Par la suite, et après deux rendez-vous pédagogiques obligatoires avec l'auto-école, le jeune apprenti doit alors parcourir, **(SUITE P. 16) >**



OLIVIER MANCEAU, 57 ans, agent de maîtrise, Neuville-sur-Saône (69)

« Un échange dans les deux sens »

« Après notre fille aînée, Sophie, il y a deux ans, c'est notre deuxième fille, Marion, qui est aujourd'hui en conduite accompagnée, avant notre dernière, Mathilde, dans deux ans. Cette forme d'apprentissage devrait être davantage prise en compte lors de l'examen, car c'est un vrai plus pour la sécurité du jeune conducteur au volant. La conduite accompagnée est aussi très enrichissante pour l'accompagnateur, car c'est un échange dans les deux sens : le parent transmet son expérience de la conduite et l'enfant participe à sa remise à niveau du Code de la route, mais elle implique de la rigueur, de la confiance, de la vigilance et du temps. Choisir la conduite accompagnée pour son enfant, c'est lui donner le maximum de chances pour qu'il obtienne son permis et qu'il soit plus à l'aise sur la route, tout cela, sans aucun surcoût d'assurance durant l'apprentissage ! » ●

SANDRINE RAYNAUD, 45 ans, responsable de projets informatiques, Vauréal (95)

« La conduite accompagnée rassure les parents, le jeune et l'assureur »

« Avec mon mari, nous avons besoin d'être rassurés sur la façon dont allait apprendre à conduire notre premier fils, Flavien. Dès qu'il a eu 16 ans, on l'a inscrit à la conduite accompagnée et, après le Code de la route et 24 heures de conduite en auto-école, l'apprentissage a commencé,

sur nos deux véhicules. Toutes les occasions étaient bonnes pour le faire conduire : en semaine et en vacances, de jour comme de nuit, en ville comme sur autoroute...

Nous souhaitons qu'il soit confronté à toutes les situations de conduite pour qu'il adopte les bons réflexes. Quinze jours après la fin de

l'apprentissage, il a passé son permis et l'a eu du premier coup. Un mois plus tard, il avait sa première voiture, avec une prime d'assurance moins élevée. Depuis, c'est notre second fils Gaétan qui est en conduite accompagnée et notre troisième souhaite déjà s'y mettre. » ●





RÉMI DESCHAMPS, 27 ans, moniteur d'auto-école, Écully (69), derrière Claude Bouchard et son fils Renaud.

« Laisser conduire le jeune sans le stresser »

“ Les jeunes qui s'inscrivent en conduite accompagnée sont plus motivés que les autres candidats. C'est ce qui explique qu'ils passent plus vite le Code de la route, sont plus attentifs au volant et obtiennent plus souvent le permis du premier coup. Grâce à la conduite accompagnée, ils sont confrontés à des situations qu'ils ne rencontrent pas en auto-école. Ils acquièrent des réflexes et prennent confiance en eux,

mais attention, ils peuvent aussi prendre de mauvaises habitudes. Pour un jeune, la conduite est une nouvelle expérience de vie. Le rôle du parent est précisément d'accompagner son enfant dans cette expérience. Pour cela, il faut lui montrer qu'on a confiance en lui, même s'il faut toujours rester vigilant et attentif à sa conduite. Il faut surtout le laisser conduire sans vouloir se mettre à sa place et sans le stresser. » ●



La conduite accompagnée m'a donné confiance et fait prendre conscience des dangers de la route au quotidien. »

Sophie Manceau, 20 ans, préparation au concours d'éducatrice, Neuville-sur-Saône (69)

► avec son (ou ses) accompagnateur(s), 3 000 kilomètres au minimum sur une durée minimale d'un an. Durant cette période, des rendez-vous pédagogiques en auto-école sont prévus pour l'apprenti et l'accompagnateur.

Sur la route

Après l'obtention du Code de la route et vingt heures de conduite avec le moniteur, un rendez-vous préalable à l'auto-école est nécessaire. Il comprend deux heures de pratique avec le moniteur, l'apprenti et l'accompagnateur. La conduite accompagnée peut alors commencer. Le véhicule utilisé doit être équipé de deux rétroviseurs extérieurs latéraux (droite et gauche) et disposer du macaron « conduite accompagnée » à l'arrière.

Autorisée de jour comme de nuit, la conduite peut se faire sur l'ensemble du réseau routier national à vitesse limitée : 80 km/h au lieu de 90 km/h sur route, 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide, 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute.

À tout moment, **l'apprenti conducteur doit pouvoir présenter le livret d'apprentissage remis par l'auto-école** (ce document sert par ailleurs de carnet de bord - parcours et temps de conduite), ainsi que l'extension de garantie de l'assurance. De son côté, l'accompagnateur peut se référer au guide pédagogique pour conseiller l'apprenti dans certaines situations. Néanmoins, il doit toujours rester vigilant, car, en cas d'infraction, la responsabilité de l'apprenti et de l'accompagnateur peut être engagée, pénalement et civilement.

Également accessible dès 16 ans, la conduite encadrée s'adresse, elle, aux jeunes préparant des formations professionnelles aux métiers de la route* (CAP ou BEP de conducteur routier).

Quant à la conduite supervisée, elle permet à un jeune de plus de 18 ans, mais aussi à une personne ayant échoué à l'examen du permis de conduire, de compléter ses heures de formation en auto-école par une période de conduite accompagnée de trois mois minimum et onze mois maximum et 1 000 kilomètres. Cette formule s'adresse aux candidats qui souhaitent acquérir une expérience complémentaire avant de se représenter à l'examen.

DE MULTIPLES ATOUTS

Confronté à des situations de conduites variées, l'apprenti conducteur en AAC acquiert une solide formation sur la route avant de conduire seul. Cet apprentissage explique les meilleurs taux de réussite à l'examen pour les candidats de la filière conduite accompagnée : 71,5 % contre 54,1 % pour la formule classique**. Cette expérience de conduite en situation réelle est aussi reconnue par les

pouvoirs publics et les assureurs. Grâce à l'AAC, la période probatoire du permis est réduite à deux ans au lieu de trois. Si aucune infraction n'est commise durant cette période, trois points, contre deux normalement, sont rajoutés chaque année aux six points initiaux, portant le capital du permis à 12 points en deux ans au lieu de trois ans pour la filière classique.

« La conduite accompagnée est un axe important de prévention et d'amélioration de la sécurité routière pour les jeunes, car elle permet de réduire les risques d'accident pendant leurs premières années de conduite », précise Stéphanie Garau. Des résultats qui se traduisent au niveau de l'assurance par une réduction, voire une suppression, de la surprime « jeune conducteur ».

L'ACCOMPAGNATEUR, UN RÔLE CLÉ

Comme son nom l'indique, la conduite accompagnée suppose la présence d'un accompagnateur. Pour le devenir, il faut être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption, et ne pas avoir commis de délit routier (alcoolémie, grand excès de vitesse...). Si cette mission est le plus souvent dévolue aux parents, elle peut aussi être confiée à une autre personne, sous réserve d'obtenir l'accord préalable de l'assureur et d'être mentionné dans le contrat signé avec l'auto-école.

Pour bien remplir ce rôle d'accompagnateur, des rendez-vous avec l'auto-école sont prévus avant et pendant l'apprentissage. Les conseils du guide pédagogique sur le comportement à adopter durant l'apprentissage peuvent s'avérer très utiles. L'accompagnateur ne doit pas oublier qu'il doit aider le jeune à prendre confiance en lui et à devenir autonome, en bannissant autant que possible les mauvaises habitudes. « La conduite accompagnée permet non seulement au parent de se rassurer sur la conduite de son enfant, mais aussi de transmettre une expérience qui lui sera utile toute sa vie », constate Stéphanie Garau. Un moment d'échanges privilégiés, en quelque sorte. ●



* Cette formule s'adresse aux jeunes qui ont validé les épreuves du permis de conduire (à partir de 16 ans), dans l'attente de la délivrance de leur diplôme professionnel et de l'âge de 18 ans.

** Source : www.securiteroutiere.gouv.fr.